



DOSSIER D'INSCRIPTION MODE D'EMPLOI

Pièces du dossier

- ♦ La fiche de vœux pédagogiques
- ♦ La fiche de renseignements
- ♦ La fiche d'urgence
- ♦ R.I.B. (Relevé d'Identité Bancaire) ou R.I.P.
- ♦ Un chèque de 41 € (environ 10 repas)
- ♦ Dossier Fonds Social
- ♦ 2 photos récentes de l'élève
- ♦ une copie de la pièce d'identité de l'élève
- ♦ un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale pour les élèves mineurs
- ♦ les 3 derniers bulletins
- ♦ Adhésion MDL + cotisation de 5 €

Je dois...

- A compléter avec précision et à signer
- A noter : Prendre une option vous engage : les places sont comptées.
- A compléter **EN MAJUSCULES** avec précision et à signer (toutes les informations demandées sont importantes : merci de bien vouloir ne pas laisser de champs vides et barrer la zone si nécessaire pour ne laisser aucun doute) **Merci d'écrire lisiblement pour éviter les erreurs. VERSO à compléter également (surtout la partie concernant la demande automatique de bourse)**
- A compléter avec précision et à signer
- A joindre au dossier (indiquer les nom-prénom et classe au verso)
- OBLIGATOIRE pour ceux qui souhaitent déjeuner à la cantine dès la 1ère quinzaine de septembre (vous pourrez alimenter le compte en ligne au prochain réapprovisionnement de la carte cantine)
- A joindre complété ou barré avec la mention « Néant »
- A joindre au dossier (indiquer les nom-prénom et classe au verso)
- A joindre au dossier
- A joindre au dossier : Acte de naissance – Livret de famille – Extrait du jugement de séparation – etc
- A joindre au dossier
- A compléter et prévoir 5 € par chèque à l'ordre de la « Maison des Lycéens du Lycée Jean Perrin » ou en espèces pour la cotisation.

Merci de mettre l'ensemble des pièces du dossier **dans une grande enveloppe étiquetée au nom de votre enfant** pour le retour.

J.D.C. : SI VOTRE ENFANT EST DE NATIONALITÉ FRANÇAISE – Recensement OBLIGATOIRE à 16 ans.

Nous vous informons que l'attestation de recensement ou le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.) est obligatoire pour passer le BACCALAURÉAT. Le recensement s'effectue en Mairie à compter du 16ème anniversaire. **Nous vous demanderons de fournir l'un ou l'autre de ces documents au moment de l'inscription au BAC l'année de Terminale.**

MANUELS SCOLAIRES Les documents de réservation des manuels scolaires proposés par la PEEP et la FCPE sont téléchargeables sur le site du lycée à l'adresse <http://www.lyceejeanperrin.fr> dans l'onglet « Espace Parents »

A NOTER : Prévoir une enveloppe à part pour mettre le bon de réservation et le règlement destiné aux Fédérations de Parents pour les manuels scolaires.

IMPORTANT : FICHES A LIRE sur le site du lycée <https://www.lyceejeanperrin.fr>

- Information sur la Restauration
- Information sur le Fonds Social
- Information sur les Bourses



N'oubliez pas de demander **votre carte Génération Hauts de France** qui sera la carte d'accès à la restauration scolaire. Vous devez en faire la demande à l'adresse <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr/>

Planning de retour des dossiers

Mercredi 2 juillet 2025	13h30 à 16h30	Inscription des élèves en 1 ^{ère} S.T.M.G.
	13h30 à 16h30	Inscription des nouveaux élèves en 1 ^{ère} GÉNÉRALE
Mercredi 2 juillet 2025	9h à 9h30	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant des collèges de Saint-André-lez-Lille
	9h30 à 10h30	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant des collèges Lavoisier et D. Savio de Lambersart
	10h30 à 12h	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant du collège Anne Frank de Lambersart
	13h30 à 15h	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant des collèges de Lille et de Lomme
	15h à 15h30	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant des collèges de Marquette et Pérenchies
	15h30 à 16h30	Inscription 2 ^{nde} – Élèves venant des autres collèges et Lycées
	16h à 16h30	Inscription des nouveaux élèves entrant en section sportive

Inscription des nouveaux élèves en **TERMINALE** 10 juillet 2025 – 10h à 12h (après affectation par l'Inspection Académique lors de la commission d'affectation de juillet)